

Le chat domestique, un danger pour la biodiversité ?

La faune sauvage, déjà en fort déclin en France, subit de nombreuses pressions d'origine humaine : collisions avec les voitures, braconnage, empoisonnements, baies vitrées, éoliennes... mais également la prédation exercée par le chat domestique.

Le chat domestique (*Felis silvestris catus*) se divise en plusieurs catégories :

➤ Le chat de propriétaire

C'est le chat le plus proche de l'humain. Il est nourri, identifié, le plus souvent stérilisé, et placé sous la responsabilité de son propriétaire, y compris en cas de dommages, de fugue ou d'égarement. La divagation de ces chats est interdite. Ils peuvent avoir accès ou non à l'extérieur. On en compte environ 16 millions en France.

➤ Le chat errant et le chat libre

Le chat errant : non identifié et non stérilisé.

Le chat libre : capturé, stérilisé, identifié puis relâché.

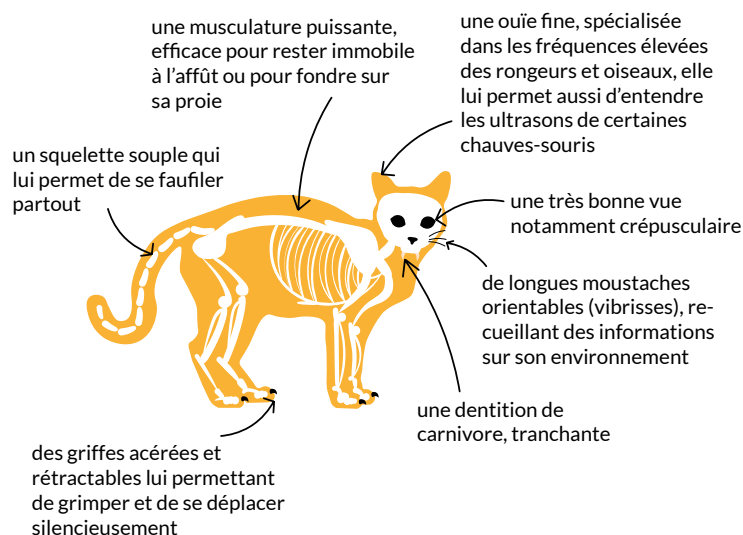
Ces chats mènent une vie semi-sauvage, dépendant des humains principalement pour la nourriture. Ils n'ont pas de propriétaire et sont considérés comme divagants. Le chat libre relève de la responsabilité de la commune ou d'une association ; c'est le maire qui prend les décisions concernant leur gestion. On estime leur nombre à environ 11 millions en France.

➤ Le chat haret

Le chat haret est un chat domestique retourné à l'état sauvage. Il vit indépendamment de l'humain et se nourrit principalement de gibier. Son effectif en France est méconnu.

Selon l'article L211-23 du Code rural et de la pêche maritime, est considéré comme en divagation « tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations, ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître sans surveillance immédiate, ainsi que tout chat sans propriétaire connu, saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».

Un carnivore taillé pour la chasse



L'identification est obligatoire pour tout chat de plus de 7 mois, selon l'article L212-10 du Code rural et de la pêche maritime. En 2025, seuls 9 millions de chats sont pourtant identifiés.

La stérilisation, bien que non obligatoire, est fortement recommandée par les services publics, les vétérinaires et les associations de protection animale. En France, 77,2% des chats étaient stérilisés en 2012 (74,5 % des femelles et 80,6 % des mâles).

Le chat domestique a conservé un instinct de prédation très proche de celui de son ancêtre sauvage. Même bien nourri (pâtée, croquettes), un chat de propriétaire continue à chasser, et consomme rarement les proies capturées.

L'impact des chats sur la biodiversité

La biodiversité fait face à un cumul de menaces dont le chat domestique fait partie. Il est devenu l'une des principales causes de mortalités des oiseaux et des petits mammifères devant l'empoisonnement, les pesticides ou les collisions routières.

En ville, plusieurs études montrent une **baisse de la diversité des oiseaux** là où il y a beaucoup de chats. Dans un échantillon étudié, **26 % des oiseaux morts** l'étaient à cause de la prédation féline, ce qui **place le chat parmi les trois principales causes de mortalité de l'avifaune sauvage**.

L'UICN a dressé une liste des 10 espèces invasives qui perturbent la biodiversité mondiale, dans laquelle on retrouve le chat, le rat et l'humain.

Selon différentes études, un chat de propriétaire peut capturer en moyenne 27 proies par an, contre 273 pour un chat errant et environ 1000 pour un chat haret. Par conséquent, **les chats domestiques tuent environ 324 millions de petits animaux par an en France**.



Les petits mammifères les plus consommés par le chat sont les **rongeurs** (environ **66 %** des proies). Il s'agit principalement des espèces du genre *Apodemus* (mulots), des espèces de campagnols, la souris domestique, le rat noir et le rat surmulot. On retrouve également les chiroptères dans les espèces chassées par le chat.

Les oiseaux constituant le deuxième taxon le plus représenté dans le régime alimentaire, représentant environ **20 %** des proies. Les oiseaux les plus fréquemment chassés sont le **verdier d'Europe**, la **tourterelle turque**, les **mésanges**, le **merle noir**, le **rouge-gorge familier** et le **moineau domestique**. Le moineau domestique constitue l'essentiel des Passereaux consommés par le Chat domestique (58 %). Quant aux **reptiles**, ils représentent **10 %** (essentiellement des lézards, des orvets et des couleuvres). Et de manière anecdotique, des amphibiens, des insectes, des poissons, des araignées, voire des gastéropodes. En Europe, le chat domestique impacte directement au moins **13 espèces indigènes**, dont 5 espèces en danger critique d'extinction, 5 espèces en danger et 3 espèces vulnérables sur la liste rouge de l'UICN.

Même s'il est très présent dans nos écosystèmes, le chat domestique n'est pas un prédateur « naturel ». Il dépend fortement de l'humain (nourriture, soins), il n'est donc pas limité par les mêmes règles écologiques que les autres prédateurs. Ainsi, ses impacts sur la biodiversité sont souvent importants, variés et difficiles à prévoir.

Le chat chasse surtout des rongeurs et des lapins, notamment sur les îles, où il peut même aider à réduire certaines espèces envahissantes. Dans ces cas-là, ses effets peuvent être à la fois positifs et négatifs selon les espèces concernées. En effet, dans beaucoup de cas, sa présence pose problème à la faune locale.

La prédation par les chats aurait augmenté de 52 à 102 % en 15 ans, en parallèle de la hausse du nombre de chats en France et en Belgique.



Chat domestique vs chat forestier

Il est essentiel de distinguer le chat domestique du chat forestier, aussi appelé chat sauvage européen (*Felis silvestris silvestris*). Contrairement au chat domestique introduit par l'humain, le chat sauvage est une espèce naturellement présente en Europe. Il se nourrit à 90 % de rongeurs et consomme intégralement les proies qu'il capture.

Les chats sauvages européens, que l'on croyait disparus des montagnes du Jura il y a une cinquantaine d'années, ont depuis recolonisé une partie de leur aire d'origine.

En Europe, on note une densité de 2 à 18 individus par km² en zone rurale pour le chat domestique contre 0,03 à 1,5 individus par km² pour le chat forestier.

Cependant, leur retour dans des zones occupées par des chats domestiques a favorisé des croisements génétiques entre les deux. L'hybridation entre espèces sauvages et domestiques est connue et menace l'intégrité génétique des populations sauvages. Ainsi, la présence du chat domestique pourrait entraîner la disparition du chat sauvage européen.

L'hybridation est considérée comme le croisement entre deux races d'une même espèce ou entre deux espèces différentes.



Fragmentation des populations de proies

Quand il y a beaucoup de chats dans un même endroit, les petits animaux sauvages (souris, campagnols ou autres petits mammifères) changent leur comportement : ils sortent moins, évitent certains chemins et ne traversent plus certaines zones.

En conséquence, les milieux naturels deviennent comme découpés en petits morceaux.

Cette fragmentation a plusieurs effets négatifs :

- Les petits mammifères circulent moins, ce qui réduit le mélange entre différentes populations et peut entraîner de la consanguinité.
- Les espèces menacées ou disparues localement ont plus de mal à revenir naturellement dans ces zones.
- Cela peut compliquer les programmes de conservation ou de réintroduction d'animaux protégés.

Ainsi, une forte présence de chats peut empêcher certains animaux sauvages de se déplacer librement, ce qui fragilise encore davantage les espèces déjà en difficulté.

Compétitions

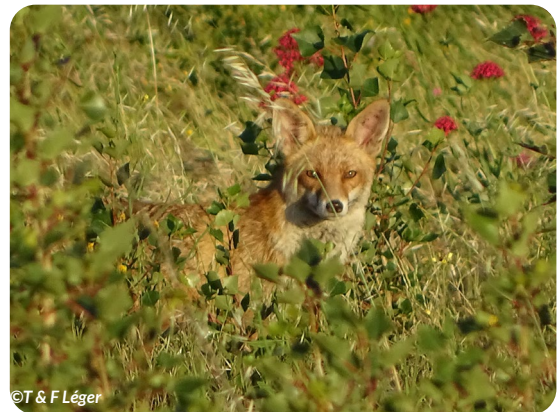
Un seul couple de chats peut, en théorie, engendrer jusqu'à 10 000 descendants en sept ans, même en tenant compte d'un taux de mortalité de 15 % chez les chatons. Cette **capacité de reproduction élevée** contribue fortement à l'augmentation des populations félines lorsque les animaux ne sont ni stérilisés ni contrôlés.

L'importante densité de chats exerce une forte pression de prédation sur la faune sauvage. En **diminuant l'abondance des petites proies**, cette prédation réduit mécaniquement les taux de captures mesurés, mais surtout, elle prive les autres prédateurs naturels (rapaces, mammifères, reptiles) de leurs propres ressources alimentaires, ce qui peut entraîner un déclin de leurs populations.

Au-delà des proies directement capturées, le chat domestique crée également une compétition d'habitat notamment avec d'autres carnivores occupant la même niche écologique. Cette compétition est particulièrement forte lorsque le chat domestique est introduit dans un nouvel environnement, où il prend la place, partiellement ou totalement, d'une espèce locale. En France, les chats domestiques partagent la même niche écologique que le renard roux et le chat forestier.

La densité des chats domestiques augmente également avec la fragmentation des habitats, souvent provoquée par l'étalement urbain. Cette hausse s'explique principalement par l'abondance de nourriture fournie en grande partie par les humains et par la disparition de leurs prédateurs naturels, tels que le coyote ou le loup gris.

Ainsi, le partage des terrains de chasse entre chats domestiques et faune sauvage représente l'un des enjeux majeurs liés à la prédation exercée par le chat.



Altération des processus écologiques

En chassant des animaux frugivores, les prédateurs introduits peuvent perturber les écosystèmes de manière complexe, notamment en influençant la dispersion des graines transportées par les animaux (zoochorie).

Sur l'île de Porquerolles, en France, la présence de chats harets contribue à l'expansion du Figuier des Hottentots, une plante envahissante. Les chats se nourrissent principalement de rats noirs, eux-mêmes consommateurs de fruits contenant les graines de cette espèce. Comme les graines traversent sans être détruites le système digestif des chats, ceux-ci les dispersent sur de longues distances via leurs excréments, favorisant ainsi la propagation de la plante.

Chez les oiseaux migrateurs, le choix d'un site de halte dépend en premier lieu de l'abondance de nourriture. Toutefois, la présence de prédateurs peut modifier ce choix et influencer le comportement des oiseaux. Ils peuvent alors réduire leur temps de repos ou de ravitaillement, ce qui peut se traduire par une préparation insuffisante pour la poursuite du voyage. Ces perturbations comportementales peuvent finalement compromettre la survie des individus notamment des jeunes au cours de leur migration.

Transmissions de maladies

Bien que ces cas n’aient pas été documentés en France, de nombreuses études montrent que le chat domestique peut transmettre des maladies à plusieurs espèces sauvages.

Parmi ces agents pathogènes, le FIV a notamment été transmis du chat domestique au chat-léopard au Japon et au chat sauvage d’Écosse, mettant en danger leurs populations.

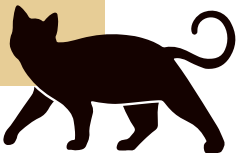
De plus, le parasite responsable de la toxoplasmose, dont le chat domestique est l’hôte définitif, affecte plusieurs espèces sensibles telles que la Bernache néné, le Fou à pieds rouges, la Corneille d’Hawaï, le Phoque moine, ainsi que le Manchot des Galápagos et le Cormoran aptère.



Tableau récapitulatif des impacts des chats domestiques sur la Biodiversité (Romain Eichstadt)



IMPACT POSITIF	DIRECT	Contrôle biologique : prédation des rongeurs et lagomorphes introduits	
	INDIRECT	Modifications comportementales sur les rongeurs et lagomorphes introduits	
IMPACT NEGATIF	INTERACTIONS PROIE-PRÉDATEUR	Trophiques	Prédation Compétition alimentaire Altération de processus écologiques
		Non Trophiques	Compétition pour l’habitat Modifications du comportement reproducteur Modifications du comportement parental Perte de diversité comportementales Modifications du comportement de recherche de nourriture, d’évitement et de défense contre les prédateurs Fragmentation des population de proies Interérences avec les migrations d’oiseaux
	AUTRES INTERACTIONS	Hybridation Transmission de maladies	



Les solutions pour préserver la biodiversité

Si les impacts négatifs de la prédation du chat sont bien documentés dans certaines situations, il est important de ne ni généraliser à outrance, ni minimiser l'influence réelle du chat domestique sur la biodiversité. Qu'il s'agisse de chats de compagnie ou de chats errants, plusieurs actions simples permettent de réduire efficacement leur impact sur la petite faune.

Les chats de propriétaires

➤ Stériliser et vacciner son chat, afin de limiter la prolifération féline et protéger la santé de tous



➤ Aménager son jardin intelligemment, en plaçant mangeoires, points d'eau et nichoirs dans des zones dégagées, à au moins trois mètres du sol ou d'un support permettant un saut, et en créant des zones refuges inaccessibles aux chats. Interdire certains accès à votre chat en aménageant des « zones refuges »

➤ Utiliser des dispositifs dissuasifs, comme les colliers à clochette, les colliers colorés ou bandanas Birdsbesafe, les collerettes type CatBib ou encore les émetteurs d'ultrasons tels que CatAlert, qui réduisent significativement les captures.



➤ Réguler les sorties extérieures, en limitant le nombre de chats dehors, en instaurant un couvre-feu pendant les périodes sensibles (nidification, envol des jeunes) et en évitant les sorties nocturnes.



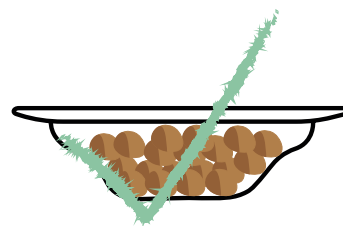
➤ Promener son chat en laisse lorsqu'il l'accepte, pour concilier stimulation et sécurité.



➤ Garder le chat à l'intérieur, en veillant à enrichir son environnement pour répondre à ses besoins.

➤ Jouer quotidiennement avec son chat, 5 à 10 minutes par jour, ce qui réduit d'environ 25 % le nombre de proies rapportées.

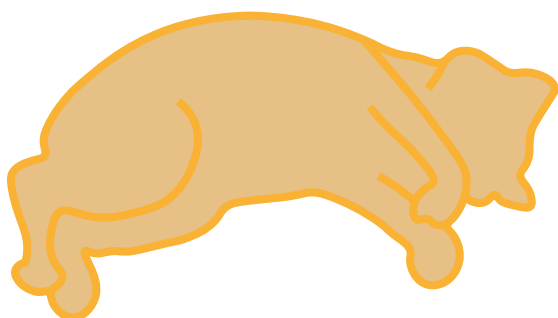
➤ Offrir une alimentation de qualité, riche en protéines animales, ce qui diminue jusqu'à 40 % les captures.





Il est également essentiel de rappeler l'importance de ne jamais abandonner son chat : un animal abandonné devient très rapidement un prédateur incontrôlé, avec un impact fort sur la biodiversité. En cas d'impossibilité de garder son chat, il doit être confié à une nouvelle famille ou à un refuge, et l'on ne devrait adopter un animal que si l'on peut durablement subvenir à ses besoins. Malgré les campagnes de sensibilisation et l'article 521-1 du Code pénal, qui assimile l'abandon à un acte de cruauté puni jusqu'à 10 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende, la situation reste préoccupante : en 2024, 117 000 animaux ont été abandonnés, dont 74 % de chats, selon les refuges interrogés, sans compter ceux abandonnés dans la nature et jamais retrouvés.

Ces mesures, bénéfiques pour la faune, le sont tout autant pour le chat lui-même : moins de sorties signifie moins d'accidents, moins de bagarres et moins de risques de maladies. Même si le chat de compagnie semble contribuer moins que le chat errant ou haret à la mortalité de la petite faune, il évolue souvent en densités élevées dans des environnements urbains qui abritent parfois une biodiversité riche, incluant des espèces menacées.



Les chats errants et haret

Des programmes d'éradication de chats existent, principalement dans les milieux insulaires où la faune locale est particulièrement vulnérable. Les méthodes létales employées dans ces contextes requièrent cependant un niveau élevé de justification scientifique : il est indispensable de démontrer, au préalable, les équilibres écologiques recherchés ainsi que les conséquences attendues de ces campagnes. Ces pratiques soulèvent par ailleurs d'importantes questions éthiques et ne font pas consensus dans l'opinion publique.

C'est pourquoi d'autres solutions, moins controversées et plus compatibles avec le bien-être animal, peuvent être mises en œuvre :

- La prévention des abandons (cf. ci-contre).
- La stérilisation des chats errants et harets, dans le cadre d'actions encadrées légalement.



En France, la gestion des animaux errants relève de la responsabilité des maires. L'article L. 211-27 du Code rural et de la pêche maritime prévoit qu'un maire peut organiser la capture de chats errants non identifiés, vivant en groupe sur la commune, afin de les faire stériliser et identifier avant de les relâcher sur leur lieu de capture. Cette démarche, mise en œuvre avec l'accord du maire, permet de limiter durablement la recolonisation du territoire par de nouveaux chats errants. Ce dispositif constitue une alternative à l'euthanasie ou au placement en fourrière et peut être mené en partenariat avec une association de protection animale et un ou plusieurs vétérinaires.

L'article 11 de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et à renforcer le lien entre les humains et les animaux prévoit par ailleurs la remise au Parlement d'un rapport évaluant la situation des chats errants : diagnostic chiffré, coût de la capture et de la stérilisation, recommandations opérationnelles et pistes de financement pour les collectivités et l'État.

Des communes de Nouvelle-Aquitaine ont déjà mis en place ces programmes, parmi lesquelles Surgères (17), Bazas (33), dix communautés de communes de l'Estuaire de la Gironde, Bordeaux et Cognac (16), Lacelle (19).



➤ Le nourrissage des chats libres est également encadré.

En principe, un maire peut interdire par arrêté le nourrissage des chats errants sur la voie publique ou sur un terrain privé, conformément au règlement sanitaire départemental, s'il démontre les nuisances occasionnées. Dans ce cas, toute personne qui nourrit ces animaux s'expose à une amende pouvant atteindre 450 €. À l'inverse, le nourrissage des chats libres reste autorisé sur leur lieu de capture, que ce soit par un particulier, une association, ou idéalement par une personne mandatée par la mairie.

Tableau récapitulatif des solutions éviter l'impact des chats domestiques sur la Biodiversité (Romain Eichstadt)

POPULATION	OBJECTIF	MÉTHODES
CHATS DE PROPRIÉTAIRES / DE COMPAGNIE	Réduction/suppression des occasions de chasse	Maintien à l'intérieur du domicile
		Protection des lieux de prédation privilégiés
	Réduction/suppression des motivations pour la chasse	Soins de qualité prodigués par les propriétaires
		Enrichissement de l'environnement / Jeux
CHATS ERRANTS / LIBRES ET HARETS	Limitation des populations de chats de compagnie «libres»	Limiter le nombre de chats «libres» par foyer
	Réduction des performances de chasse	Colliers anti-prédation
	Contrôle de la reproduction	Stérilisation
	Réduction/Eradication des populations	Méthodes létales
	Prévention de l'augmentation des colonies de chats	Stérilisation précoce des chats de compagnie
		Prévention des abandons

Des sciences participatives pour prévenir les dégâts sur la faune sauvage : Chat et biodiversité

En 2015, le MNHN en partenariat avec la SFEPM lance un projet pour pouvoir évaluer l'impact des chats sur la faune sauvage. Un [site](#) a été créé afin de recueillir des données sur la prédation du chat domestique. L'objectif est d'identifier le régime alimentaire du chat dans différents contextes, urbains ou ruraux, selon le type d'habitat, les pratiques de nourrissage ou le degré de liberté laissé à l'animal. L'ensemble des informations collectées doit permettre d'améliorer la compréhension des écosystèmes dans lesquels ce prédateur évolue et d'affiner l'analyse de son influence sur la petite faune. Ainsi, si votre chat vous amène une proie ou que vous êtes témoin de prédation par un chat domestique, n'hésitez pas à le renseigner sur cette plateforme.

Les centres de soins de Nouvelle-Aquitaine

La prédation des chats sur la faune sauvage représente environ **11% des accueils** chaque année en centre de soins faune sauvage.

Si votre chat vous amène un animal sauvage, **contactez le centre de soins faune sauvage le plus proche de chez vous**. En effet, pour augmenter les chances de survie de l'animal, il doit être déposé très rapidement et recevoir des médicaments.

Pour rappel, **seuls les [centres de soins faune sauvage](#) sont agréés à prendre en charge, soigner et relâcher les animaux sauvages locaux.**

Retrouvez la méthode pour sécuriser l'animal en détresse sur notre [site internet](#).

[Centre de sauvegarde de la faune sauvage de Charente Nature](#) (16)

La Borde,
16410 TORSAC
05 45 24 81 39



[Centre de sauvegarde Départemental du Marais aux oiseaux](#) (17)

Les Grissotières,
17550 DOLUS-D'OLERON
05 46 75 37 54



[Centre de soins LPO Aquitaine](#) (33)

Domaine de Certes-Graveyron
47 Avenue de Certes,
33980 AUDENGE
05 56 91 33 81



[Paloume](#) (40)

149 chemin des faisans,
40120 POUYDESSEAUX
06 82 20 00 10



[SOS Faune Sauvage](#) (87)

L'Écho
87430 VERNEUIL-SUR-VIENNE
07 78 07 11 23



[Centre de soins de la faune sauvage de Tonneins](#) (47)

Parc Ferron
557 Allée du 9 août 1944,
47400 TONNEINS
06 18 53 72 55



[Centre de soins Hegalaldia](#) (64)

Quartier Arrautz –
Chemin Bereterrenborda
64480 USTARITZ
05 59 43 08 51 / 06 76 83 13 31



[L'Arche de Marie](#) (79)

88 chemin du Bas-d'Angle,
79410 Echiré
06 67 41 83 58

[Centre de Soins de la Faune Sauvage Poitevine](#) (86)

12 rue Marcel Pagnol,
86100 TARGE
06 09 85 27 98



Si vous n'êtes pas en Nouvelle-Aquitaine, consultez l'annuaire du [Réseau des Centres de Soins](#)



Bibliographie



- [Romain Eichstadt. Impact de la prédation du chat domestique \(Felis catus\) sur la faune sauvage : enquête auprès de propriétaires français sur la perception de cette problématique et des mesures de contrôle proposées. Médecine vétérinaire et santé animale. 2020. ffdumas-04826554](#)
- France Nature Environnement (2022). Les chats sont-ils en train de détruire la biodiversité ? <https://fne.asso.fr/actualites/les-chats-sont-ils-en-train-de-detruire-la-biodiversite>
- Baleine Sous Gravillon (2021). L'impact des chats sur la biodiversité. <https://baleinesousgravillon.com/limpact-des-chats-sur-la-biodiversite/>
- Faunesauvage.fr (s.d). Le chat domestique, un fléau envahissant pour la biodiversité. <https://www.faunesauvage.fr/sinformer/sinformer-articles/le-chat-domestique-un-fleau-envahissant-pour-la-biodiversite>
- Société Française pour l'étude et la protection des mammifères (2020). Chat domestique en France et Faune Sauvage. <https://www.sfepm.org/les-actualites-de-la-sfepm/chat-domestique-en-france-et-faune-sauvage.html>
- Société Protectrice des Animaux (2025). Première étude sur l'abandon et l'adoption. https://www.la-spa.fr/app/uploads/2025/09/SPA_Abandon_infographie_FR.pdf
- Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (2025). La lutte contre l'abandon des animaux de compagnie. <https://agriculture.gouv.fr/la-lutte-contre-labandon-des-animaux-de-compagnie?>
- Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire (2025). La stérilisation des chats, un acte de protection. <https://agriculture.gouv.fr/la-sterilisation-des-chats-un-acte-de-protection>
- I-cad (s.d). Infographies & Baromètres. <https://www.i-cad.fr/articles/publications>
- Centre national de référence pour le bien-être animal (s.d). L'observatoire de la protection des carnivores domestiques. <https://www.cnr-bea.fr/observatoire-de-la-protection-des-carnivores-domestiques/>

